

**Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer**
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE



COMMUNICATION CONCERNANT / COMMUNICATION CONCERNING

- l'homologation / *the approval*
- l'extension d'homologation / *approval extended*
- le refus d'homologation / *approval refused*
- le retrait d'homologation / *approval withdrawn*
- l'arrêt définitif de la production / *production definitely discontinued*

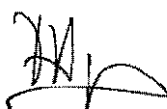
d'un type de dispositif arrière de protection anti-encastrement conformément au Règlement No 58 / *of a type of rear underrun protective device (RUPD) pursuant to Regulation No. 58*

Homologation No / *Approval No*: 0209202

Extension No / *Extension No*: 00

1. Nom et marque commerciale du dispositif / *Trade name or mark of device* : POMMIER
2. Type de dispositif / *Type of device* : H.UP
3. Nom et adresse du fabricant / *Name and address of manufacturer*:
POMMIER - 7, avenue de la Mare - ZI les Béthunes - BP 59090 95072 ST OUEN L'AUMONE - FRANCE
4. Le cas échéant, nom et adresse du représentant du fabricant If applicable / *Name and address of manufacturer's representative* :-
5. Caractéristiques du dispositif (dimensions et fixations) / *Characteristics of the device (dimensions and its fixing elements)* : voir dossier technique.
6. Essai effectué sur un montage rigide / sur un véhicule / sur des éléments représentatifs du châssis d'un véhicule
Test conducted on a rigid bench / on a vehicle / on a representative part of the chassis of a vehicle :
7. Emplacement sur le dispositif des points d'application des forces d'essai / *Position on the device of the points of application of the test forces* : P1 à 200 mm de l'extrémité, P2 à 480 mm du milieu, P3 au milieu
8. Déformations horizontales maximales relevées pendant et après l'application des forces d'essai spécifiées dans l'annexe 5
Maximum horizontal deflection observed during and after the application of the test forces in annex 5 : 62,5 mm
9. Le cas échéant, véhicules sur lesquels le dispositif peut être monté / *Vehicles on which the device may be installed (if applicable)* : -
10. Masse maximale du véhicule sur lequel le dispositif peut être monté / *Maximum mass of vehicle on which the device may be installed* : Tous PTC

11. Dispositif présenté à l'homologation le / Device submitted for approval on : 07/03/2007 - 02/12/08
12. Service technique chargé des essais d'homologation / Technical service responsible for conducting approval tests :
UTAC
13. Date du procès-verbal émis par ce service / Date of report issued by that service : 25/09/09
14. Numéro du procès-verbal émis par ce service / Number of report issued by that service : 09/06086
15. Homologation accordée / refusée / étendue / retirée / au dispositif arrière de protection anti-encastrement /
Approval has been granted / refused / extended / withdrawn in respect of the RUPD
16. Emplacement, sur le dispositif, de la marque d'homologation / Position of approval mark on the device :
Plaque en aluminium rivetée sur le bras d'articulation inférieur
17. Lieu / Place : Paris
18. Date / Date : - 7 OCT. 2009
19. Signature / Signature :



D. KOPACZEWSKI

20. Le dossier d'homologation déposé au Service Administratif ayant accordé l'homologation peut être obtenu sur demande / The approval file deposited at the Administrative Service having delivered the Approval may be obtained on request.

Restrictions éventuelles d'utilisation du dispositif / Restrictions of the use of the device (if any) :

- Hauteur maximale du bord inférieur du dispositif par rapport au sol : 550 mm
- Distance maximale par rapport au hors-tout arrière : 337,5 mm
- Masse maximale admissible du véhicule pouvant être muni du dispositif : Tous PTC
- Ecartements des longerons sur lesquels peut être monté le dispositif : 750 à 900 mm
- Module principal minimal de résistance à la flexion des longerons pouvant recevoir le dispositif : $\frac{I}{V} = 2 \times 160 \text{ cm}^3$